

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE
DE HAUTE-TARENTEAISE**



DATE DE CONVOCATION :

Le 10 juin 2016

NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES EN EXERCICE : 34
NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES PRESENTS : 21
NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS : 13
- AYANT DONNE POUVOIR : 7

Le Lundi 20 juin 2016 à 18h00, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal de Tignes, sous la Présidence de Monsieur Gaston PASCAL-MOUSSELARD.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Simone PERGET, Jacqueline POLETTI, Monsieur Jean-Luc CRETIER, (Bourg-Saint-Maurice)
Messieurs Gilles FLANDIN, Jean-Pierre MOREL (Les Chapelles)
Madame Arlette NOIR, Messieurs Jean Claude FRAISSARD, Laurent HANICOTTE (Montvalezan)
Monsieur Paul CUSIN-ROLLET (Sainte-Foy-Tarentaise)
Messieurs Jean-Luc PENNA, Olivier PETIT, Fabien RAISSON (Sééz)
Mesdames Séverine FONTAINE, Maud VALLA, Messieurs Xavier TISSOT, Jean-Christophe VITALE (Tignes)
Mesdames Audrey NALIN, Emmanuelle VAUDEY, Monsieur Patrick MARTIN, (Val d'Isère)
Messieurs Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Marie-Agnès ARPIN (pouvoir à Jean-Luc PENNA), Clémence BERGER-SABBATEL (pouvoir à Gilles FLANDIN)
Messieurs Michel GIRAUDY (pouvoir à Simone PERGET), Georges TRESALLET (pouvoir à Jacqueline POLETTI), Gilles MAZZEGA (pouvoir à Jean-Christophe VITALE), Gérard MATTIS (pouvoir à Emmanuelle VAUDEY), Alain EMPRIN (pouvoir à Gaston PASCAL-MOUSSELARD)

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Olivier PETIT

N°2016-39 DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL

Le Président indique que les services de l'Etat ont notifié, pour l'ensemble intercommunal, le montant 2016 du FPIC à 3 337 522 €.

Le montant du FPIC pour la Communauté de communes a été prévu au budget primitif à hauteur de 614 000 €.

La répartition entre communes et EPCI sera proposée lors du Bureau communautaire.

Par ailleurs, la DGF touristique vient d'être notifiée pour un montant de 5 273 450 € ; en vue de permettre son versement, il y a lieu de prévoir la même somme en dépense.

C'est pourquoi, il est proposé de modifier les crédits votés lors du BP 2016 comme suit :

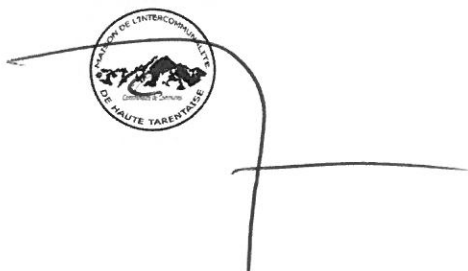
		Dépenses	Recettes
73925	FPIC	301 100€	
022	Dépenses imprévues	-301 100€	
7411	Dotation forfaitaire		5 273 450 €
6558	Autres contributions obligatoires	5 273 450 €	

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de:

- **MODIFIER** les crédits votés lors du budget primitif comme indiqué ci-dessus.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Gaston PASCAL MOUSSELARD**



The signature is a large, stylized handwritten mark in black ink, starting with a circular stamp and extending to the right.

